

Hébergement en famille d'accueil

Pendant votre séjour linguistique vous avez choisi d'habiter dans une famille d'accueil. Ainsi vous aurez non seulement la possibilité de pratiquer vos connaissances de français récemment acquises, mais également de vivre la vie des habitants du pays. Votre hôte fera son mieux pour rendre votre visite la plus agréable que possible. Le logement en famille ne peut être comparé à un séjour en hôtel, puisque vous êtes prié de respecter les règles de la famille qui vous accueille. Si vous les côtoyez avec un peu d'égard, vous vous y sentirez certainement vite comme à la maison.

Qui est votre hôte?

Toutes nos familles d'accueils sont différentes. Il peut s'agir d'un couple avec ou sans enfants, d'une personne célibataire avec ou sans enfants, toutes les classes d'âge sont représentées. Les familles peuvent avoir des animaux, vivre dans un appartement, dans une maison particulière ou dans un immeuble collectif.

Fumer

La plupart des familles sont des non-fumeurs. Les familles fumeurs permettent souvent de fumer uniquement dans certaines parties de la maison ou de l'appartement. Parfois vous êtes prié de fumer exclusivement à l'extérieur.

Nous vous demandons de respecter impérativement les directives de la famille concernant la fumée.

Votre chambre

Vous logez dans une chambre individuelle. Souvent les chambres ne sont pas très grandes, peut-être même beaucoup plus petite que celle dont vous avez l'habitude. La chambre dispose d'un ameublement basique (lit, armoire ou commode). Dans votre chambre ou dans une autre chambre, on vous met à disposition une table pour y travailler, étudier et faire vos devoirs. Certaines familles aussi équipent votre chambre de services supplémentaires comme par exemple une télévision. Il s'agit alors d'un luxe qui ne peut être exigé.

L'ordre

Nous vous prions de bien vouloir respecter votre famille d'accueil comme elle vous respecte. Gardez votre chambre bien rangée, et quittez la salle de bain et les autres pièces comme vous les avez trouvées. Votre hôte s'engage à effectuer le ménage de son logement (y.c. votre chambre) une fois par semaine et n'est en aucun cas obligé de nettoyer chaque jour. Si vous endommagez des objets ou des meubles, vous devrez les remplacer ou payer un dédommagement à vos hôtes.

Les repas

Chaque jour, vous recevez le petit déjeuner et éventuellement un repas chaud si vous avez réservé cette option. Du lundi au vendredi, cela comporte le petit déjeuner et le souper. Le week-end, le petit-déjeuner et soit un repas à midi, soit le soir. Veuillez être à l'heure précise. Si vous ne pouvez pas être présent, veuillez informer vos hôtes à l'avance. Il n'y a pas de remboursement pour les repas que vous n'avez pas consommés. Si vous voulez vous absenter toute la journée durant le week-end, vous pouvez demander à vos hôtes de vous préparer un panier-repas.

La nourriture et les boissons en Suisse sont peut-être très différentes de ce que vous avez l'habitude dans votre pays. Profitez de tout goûter et de vous adapter le plus possible. S'il y a vraiment quelque chose que vous n'aimez pas, veuillez en parler avec vos hôtes. Merci aussi de leur indiquer si vous ne pouvez pas manger ou boire quelque chose pour des raisons de santé ou de religion.

Il est interdit de se servir de quelque chose dans la cuisine sans demander vos hôtes.

Le linge

La lessive n'est pas comprise dans le prix. Quelques hôtes acceptent de s'en charger contre rémunération. Si ce n'est pas possible ou si vous voulez faire la lessive vous-même, veuillez vous renseigner sur une laverie près de chez vous.

Indications

L'utilisation de la salle de bain : Une fois par jour, vous pouvez prendre une douche. S'il fait chaud, vous pouvez éventuellement en prendre une seconde après accord de votre hôtesse. Veuillez également vous accorder avec vos hôtes sur l'heure et la durée de l'utilisation de la salle de bain.

Téléphoner: Il est interdit de téléphoner sans autorisation et tous les appels doivent payés.

Visiteurs: Votre famille d'accueil doit être informée à l'avance si vous aimeriez recevoir de visite de quelqu'un et donner officiellement son accord. La famille d'accueil a le droit de refuser les visiteurs. Il est formellement interdit d'amener quelqu'un dormir sans accord de la famille. Si un tel cas devait se produire, l'exclusion serait immédiate et un dédommagement exigé.

Changement de logement

Tous les logements ont été visités par Eurocentres et sont conformes à nos standards. A moins d'un problème majeur, vous y resterez pour l'entier de votre séjour, même si tout n'est peut-être pas comme vous l'espérez. Si vraiment vous considérez que vous devez changer de famille, parlez-en avec la personne responsable des hébergements à l'école, elle décidera s'il est nécessaire de faire un changement.

A moins d'un cas de force majeure, nos conditions générales s'appliquent strictement et sans arrangement possible, les indemnités et taxes vous seront facturées.

Refus des règles et comportement inadéquat

Si vous n'acceptez pas les règles de la famille d'accueil et d'Eurocentres, votre hôte pourra refuser de vous loger plus longtemps. De même, un comportement inadéquat (impolitesse, déprédations, alcool, drogue, ...) peut également engendrer l'exclusion immédiate du logement. Dans de tel cas, Eurocentres est en droit de refuser de vous arranger un autre hébergement et vous retiendra 2 semaines d'hébergement à titre d'indemnités. Par ailleurs Eurocentres ne prendra aucun autre frais en charge.